

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive de l'ASC du 29/05/2013

Début de la réunion à 19H45

Personnes présentes : Nicolas RIO, Raoul BENDER, Sébastien HOLIN, Delphine MELIN, Stéphanie DUMAS, Geoffrey FLAMANT, Alain TOLLITTE, Hugo GEORGET, Véronique DORANJO, Julien GIACOMELLI, Denis THIEULIN (Président Judo Club Courtisols), Evelyne MOINEAU (Adjointe au maire).

Personnes excusées : Laurie RIO (qui se propose pour le CA et le poste de vérification aux comptes) et Dominique COLIN.

Présentation des démarches mises en place :

Suite à des divergences de point de vue avec l'ASC, nous avons décidé de créer une association indépendante d'aïkido sur Courtisols.

Cette décision n'est pas le fruit d'un coup de tête, mais un choix mûrement réfléchi fait en partenariat avec le club de Judo. Un partenariat que nous souhaitons pérenniser. C'est pour cette raison que le président du club de judo est présent ce soir et je l'en remercie chaleureusement. Notre club d'aïkido ne serait pas ce qu'il ait aujourd'hui (près de 40 licenciés) sans les liens étroits qui nous unissent au judo.

En effet, nous pratiquons régulièrement ensemble lors de cours en commun, nous partageons les mêmes valeurs, bref, un couple parfait. Il ne serait rien non plus sans le soutien de la mairie de Courtisols et de ses habitants. Je remercie donc Mme Moineau d'être à nos côtés ce soir, comme elle l'a été depuis la création du club sur Courtisols en Janvier 2011.

Les démarches ont donc été les suivantes : Les bureaux de nos deux clubs se sont réunis le 20/05 dernier pour produire une communication commune, et pour réfléchir sur la mise en place pratique et administratif du lien qui nous unit. De ce fait, dès le lendemain, la mairie de Courtisols et l'ASC ont été informés par courrier de nos intentions. Suite à ces courriers, nous avons décidé de lancer la création de nos associations très rapidement pour que les clubs soient fonctionnels dès septembre prochain. En ce qui concerne la « fermeture » des sections de l'ASC, un simple courrier suffit, mais nous avons fait le choix de réunir les membres de l'ancienne ASC aïkido pour tirer le bilan de cette saison. A été précisé que cette scission de l'ASC n'aurait aucunes conséquences sur les adhérents de la section aïkido.

Vote des statuts :

Cette nouvelle association portera le nom d'AAC, Association d'Aïkido de Courtisols.
Son siège social sera à l'adresse suivante :
Mairie de Courtisols, 4 rue Massez, 51460 COURTISOLS.

Vote à l'unanimité.

Vote du règlement intérieur :

Tout membre doit posséder une Licence FFAAA/FFAB assurant la couverture par l'assurance fédérale.

Chaque adhérent potentiel a le droit à un essai gratuit. Par la suite, celui-ci devra impérativement fournir un dossier d'inscription complet (le certificat médical est un prérequis).

Cette règle s'applique aussi bien aux nouveaux adhérents qu'aux anciens souhaitant se réinscrire.

Pour assurer un meilleur suivi, un système d'émargement sera mis en place dès le début de la saison prochaine.

Vote à l'unanimité.

Vote du conseil d'administration :

Nicolas RIO
Raoul BENDER
Denis THIEULIN
Sébastien HOLIN
Dominique COLIN
Stéphanie DUMAS
Hugo GEORGET
Alain TOLLITTE
Geoffrey FLAMANT
Julien GIACOMELLI
Delphine MELIN
Laurie RIO

Vote à l'unanimité.

Vote de la cotisation et des horaires de cours :

La cotisation et adhésion sont de :

- enfants (né à partir du 1er janvier 2000) : 45 euros
- adultes (né avant le 1er janvier 2000) : 60 euros.

La cotisation et adhésion pour les étudiants et les demandeurs d'emploi sont fixées à 15 euros (sous réserve de justification de leur situation).

L'adhésion des membres bienfaiteurs est fixée à 5 euros.

Le montant de la licence pour 2013-2014 est de :

- Né à partir du 01 janvier 2001: 22 euros
- Né avant le 01 janvier 2001: 35 euros

(Ce tarif pourrait changer car il est fixé par la FFAAA)

Le prix du passeport est fixé par la FFAAA à 9 euros.

Pour les inscriptions multiples, la réduction applicable sur le montant global des cotisations est de :

- moins 15 euros pour deux inscriptions
- moins 30 euros pour trois inscriptions
- moins 45 euros pour 4 inscriptions

La cotisation est définie comme suit :

- Adhésion au 1er septembre : Cotisation totale
- Adhésion au 1er janvier : 2/3 de la cotisation
- Adhésion au 1er avril: 1/3 de la cotisation

Le budget de frais de stage (hors frais de déplacements accordés à un enseignant extérieur au club) est de 0 euro.

Le barème des indemnités kilométriques sera calculé en fonction des barèmes légaux

Vote à l'unanimité.

Orientations 2013-2014 :

Pour la saison 2013-2014, les horaires de cours seront les suivants :

- cours enfants : les jeudis de 18h30 à 19h30
- cours adultes : les lundis de 19h30 à 21h30
: les jeudis de 19h30 à 21h30

Trois interventions extérieures seront organisées dans l'année, ainsi qu'un minimum de 3 stages privés.

L'idée principale est de renforcer la cohésion au moyen de deux interventions festives, une à Noël et une à la fin de saison.

Sauf exception, il n'y aura pas cours durant les vacances scolaires.

Vote à l'unanimité.

Budget prévisionnel 2013-2014 :

Voir document joint.

le coût de la formation (en accord avec la FFAAA)

Une partie du budget sera allouée à la promotion du stage annuel se déroulant à La Claquette.

Vote à l'unanimité.

Questions diverses

Question concernant la présence des associations lors du défilé du 14 juillet. Cette question reste ouverte et dépendra des personnes présentes à cette date. Compte tenu des enfants de Courtisols inscrits à notre club, certains pourraient représenter notre club lors de cette manifestation.

Clôture de l'assemblée générale à 22H10.

La prochaine Assemblée Générale Ordinaire se tiendra en juin 2014.

Pour information, compte tenu du CA qui s'est tenu à la suite de cette AG, le bureau suivant a été élu :

Vote du bureau :

Conformément à l'article 9.8, le conseil d'administration accepte la candidature d'Hugo GEORGET en tant que secrétaire adjoint.

- Président : Nicolas RIO
- Trésorier : Julien GIACOMELLI
- Secrétaire : Delphine MELIN
- Vice-président : Sébastien HOLIN
- Secrétaire adjoint : Hugo GEORGET
- Trésorier adjoint : Non pourvu
- Réviseur aux comptes : Laurie RIO
- Responsable Technique : Raoul BENDER

Vote à l'unanimité.

Fin du CA à 22H17

Le président,
Nicolas RIO



la secrétaire
Delphine MELIN



**BUDGET PREVISIONNEL de l'Association d'Aikïdo de Courtisols (AAC)
Saison 2013/2014**

<u>RECETTES</u>	montant	<u>DEPENSES</u>	montant
FONCTIONNEMENT	2 100,00 €	FONCTIONNEMENT	730,00 €
Bénéfice compte cloture ASC	1 800,00 €	Lancement AAC	100,00 €
Subvention de la mairie de Courtisols	300,00 €	Frais de fonctionnement	200,00 €
		Frais de gestion de compte à la banque (2,6€/trimestre)	11,20 €
		Frais d'entretien du dojo	68,80 €
		Formation PSC1	350,00 €
ACTIONS	800,00 €	ACTIONS	2 550,00 €
Stages du responsable technique	400,00 €	Intervenants extérieurs	1 000,00 €
Stages animés par des intervenants extérieurs	400,00 €	Frais de stage	500,00 €
		Investissement Artistique	400,00 €
		Stage La Claquette	550,00 €
		Stage 30ans FFAAA	100,00 €
		FOURNITURES	1 254,00 €
		Achat d'armes et autres matériels	600,00 €
		Investissement dans le dojo	600,00 €
		Achat des passeports	54,00 €
Licenciers	2 710,00 €	Licenciers	1 076,00 €
Adultes (20 inscriptions)	1 800,00 €	Cotisations pour les licences adultes (pour la session 2013/2014)	700,00 €
Enfants(15 inscriptions)	900,00 €	Cotisations pour les licences enfants (pour la session 2013/2014)	330,00 €
Membres Bienfaiteurs (2 personnes)	10,00 €	Cotisation Club	46,00 €
TOTAL	5 610,00 €		5 610,00 €

Signature du trésorier :



Signature du président :

